Plum

De:	[redacted]
Envoyé:	jeudi 7 octobre 2021 09:34
À:	Plum
Objet:	PLUM : questions - Ville d'Ingré

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

Bonjour,

J'habite 16 rue de champoigny 45140 INGRÉ.
A la consultation de la proposition du PLUM je m'aperçois d'une modification de zone constructible sur mon terrain ainsi qu'un fond de terrain à côté de chez moi appartenant à une autre personne.

A l'heure actuelle ces zones sont non constructibles, aucun accès n'est possible pour de nouvelles constructions, seul un chemin communal étroit permet l'accès à mon terrain.
Aucun réseau (Electricité, télécom, eau, assainissement) n'est installé pour permettre de nouvelles constructions.

Je m'interroge donc sur l'utilité de mettre ces zones en zone constructible et si de ce fait, il est prévu un aménagement du chemin communal en route et un passage de réseau électrique, télécom, assainissement et eau ?

D'autre part, Dans quelle mesure un propriétaire d'une parcelle qui devient constructible pourrait viabiliser et obtenir un permis de construire ? Quelles seraient les conditions préalables à des constructions neuves ?

Serait-ce possible que la délimitation zone agricole actuelle reste plutôt que passer en zone constructible ?

Merci d'avance de vos réponses.

Bien cordialement
[redacted]

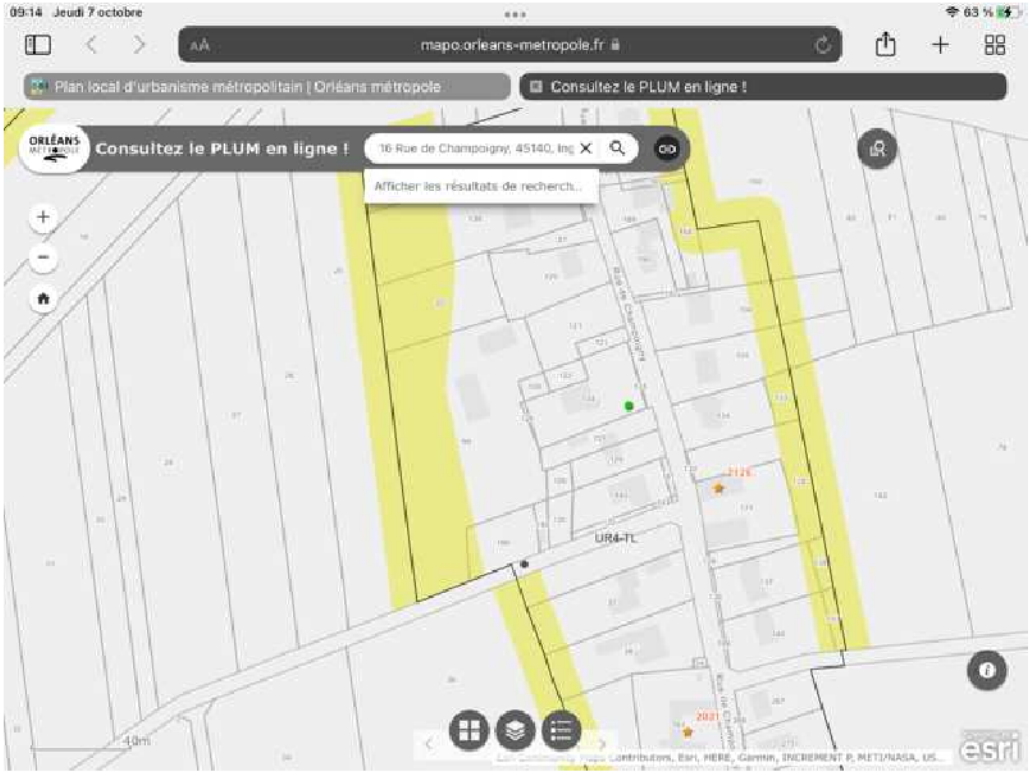

Pour nous remonter une erreur de filtrage, veuillez vous rendre ici